

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 07 - 14 décembre 2020

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

COLLECTIVITÉS

PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Cette mesure a pour objectif d'investir massivement dans le numérique en santé pour rattraper le retard dans la modernisation, l'interopérabilité, la réversibilité, la convergence et la sécurité des systèmes d'information en santé. Les modalités d'intervention incluront : des appels à projets (AAP) dans le secteur médico-social, des financements directs et indirects des éditeurs pour la mise à niveau des logiciels, des financements des utilisateurs pour encourager le déploiement et les usages.

De larges concertations sont en cours sur le quatrième trimestre de l'année 2020.

Les premiers appels à projets seront lancés dans la foulée.



ENTREPRISES

DOUBLEMENT DE L'ENVELOPPE DU FASEP

Le FASEP est une subvention ou une avance remboursable destinée à financer des études de faisabilité ou des démonstrateurs de technologies innovantes, offerts par la France à un État étranger. Il permet de positionner les entreprises françaises en amont de projets d'infrastructures ou d'obtenir un effet vitrine. Il donne la possibilité à l'entreprise française bénéficiaire de démontrer l'efficacité de ses méthodes et d'acquérir une référence dans le pays partenaire. **L'outil est déjà opérationnel.**



SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT ET LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE

Un appel à projets vise à soutenir des investissements industriels. Le volet national concerne les secteurs stratégiques que sont l'aéronautique, l'automobile, le nucléaire, l'agro-alimentaire, la santé, l'électronique et les intrants essentiels de l'industrie. Le volet territorial cible les investissements industriels dans tous les secteurs, susceptibles de démarrer rapidement avec des retombées socio-économiques fortes. **Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 1er juin 2021.**



PARTICULIERS ET ENTREPRISES

AIDE À L'EMBAUCHE D'UN JEUNE EN CONTRAT INITIATIVE EMPLOI

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », les employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier d'une aide financière lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus) en Contrat Initiative Emploi Jeunes.

L'aide est mise en place pour l'année 2020 et 2021.



AIDE POUR LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE

Afin d'accompagner le recrutement de 1 000 jeunes dans des TPE, PME et ETI sur des métiers de la transition écologique, une prime de 8 000 € sera versée à l'entreprise qui accueille un talent en Volontariat territorial en entreprise (VTE) « Vert ». **La prise en charge sera rétroactive pour les contrats conclus à partir du 1er septembre 2020.**



CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance

CLIQUEZ ICI